

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2004

Direction Générale :
Vice-Président :
Directeur ou Chef de Service :

Réf. interne : 26452
N° d'ordre : 3.096
N° délibération : 2004.2487

OBJET : **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE ELUS DE MONTAGNE - ECOBUAGE**

MONTANT PROPOSE EN AUTORISATION DE PROGRAMME	12 000,00 €
<i>Pour information, valeur en Francs</i>	<i>78 714,84 F</i>

CHAPITRE PROGRAMME	ACTION ECONOMIQUE FORET		
AUTORISATION DE PROGRAMME 909 2 132010	MONTANT VOTE 2 700 000,00 €	DISPONIBLE AVANT DECISION 1 262 811,41 €	VIREMENT D'A.P.
REPARTITION	DEPARTEMENTS		FONDS EUROPEENS
	64	12 000,00 €	

POUR INFORMATION :

CREDITS DE PAIEMENT ECHEANCIER PREVISIONNEL	2004	2005 12 000,00 €	2006
--	------	---------------------	------

CONTEXTE

Suite au drame d'Esterençuby le 10 février 2000, la réglementation relative à l'écobuage a été adaptée (responsabilisation de celui qui est autorisé à pratiquer l'écobuage, allègement des mesures opérationnelles d'autorisation ...) et son application mieux respectée.

Par ailleurs, une réflexion a été menée sur la formation des éleveurs au brûlage et la mise en place de commissions locales dans les communes et les vallées.

Cependant, sur le terrain, un besoin fort et récurrent en matière d'accompagnement et d'animation est apparu afin de réduire encore les risques au cours des années sèches comme ce fut le cas en 2000 et 2002.

Ainsi, de nombreuses communes souhaitent recevoir davantage d'information sur la mise en œuvre de la réglementation et sur le fonctionnement des commissions locales d'écobuage. Dans les communes où un accompagnement existe déjà, les besoins sont plutôt ciblés sur un appui technique pour la conduite des brûlages en secteur sensible.

OBJECTIF

L'objectif principal du présent projet est donc de répondre aux besoins des communes par de l'information et de l'animation coordonnées au niveau départemental. A terme, il s'agit d'assurer la mise en place et le fonctionnement des commissions locales d'écobuage afin de permettre une meilleure gestion des feux sur les plans agricole, sécuritaire et environnemental.

ORGANISATION ET CONTENU DU PROGRAMME

L'Association Départementale des Elus de Montagne en tant que maître d'ouvrage et la Chambre d'Agriculture en tant que maître d'œuvre ont décidé d'unir leurs compétences et leurs moyens afin de répondre aux préoccupations des communes en matière d'écobuage en privilégiant deux axes principaux d'intervention.

AXE - 1 - Harmonisation des savoir-faire

Le contenu des interventions dans les cantons et dans les communes doit être harmonisé entre tous les agents et des outils communs d'animation doivent être créés afin que l'action soit homogène sur l'ensemble du département.

Ce travail préalable sera réalisé au travers d'une formation-action réalisée par le Centre de Ressources en Pastoralisme. Trois jours de formation initiale permettront aux acteurs impliqués de procéder à une lecture commune de la réglementation, de mutualiser les expériences des agents déjà actifs sur le terrain et de compléter les connaissances de chacun par des interventions d'experts. Quatre demi-journées sont prévues pour assurer une évaluation de l'action de formation.

AXE - 2 - Démarche coordonnée d'animation

Première phase : réunions cantonales d'information et de sensibilisation

Par une entrée principalement réglementaire (présentation de l'arrêté et de son application), ces réunions permettront en premier lieu de répondre aux besoins exprimés par les communes, mais également d'identifier des communes prioritaires et/ou volontaires qui souhaiteront mettre en place des commissions locales.

Ces réunions se feront par une intervention conjointe d'un agent de l'ONF et d'un agent de développement agricole ciblée sur les besoins exprimés par les communes de chaque canton.

Deuxième phase : animation et intervention d'expertise dans les communes

Il s'agit dans un deuxième temps d'assurer :

- une animation des commissions locales d'écobuage et un accompagnement des chantiers ;
- un appui technique et une expertise en fonction des besoins exprimés par les commissions locales d'écobuage : conseil sur les techniques et les conditions de mise à feu, aide à la réalisation de chantiers en secteur sensible et cartographie des secteurs écobués.

L'ensemble de ces interventions est coordonné au niveau départemental au sein de la cellule expertise écobuage qui réunit l'ensemble des techniciens impliqués.

Les tableaux placés en annexes précisent les moyens humains, techniques et financiers affectés au projet.

MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE REGIONALE

Le paiement de l'aide s'effectuera :

- 50 % sur présentation
 - . d'un budget prévisionnel daté et signé (original) par le Président,
 - . d'un relevé d'identité bancaire ou postal

- le solde sur présentation :
 - . d'un budget définitif daté et signé (original) par le Président,
 - . d'un compte rendu de l'action menée.

PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION REGIONALE :

FAVORABLE à l'octroi d'une aide régionale de **12.000 € en faveur de l'A.D.E.M.** pour l'adaptation de la pratique de l'écobuage au contexte actuel de la montagne des Pyrénées-Atlantiques pour limiter les risques d'incendie et d'accident.

L'opération ayant connu un début d'exécution, il vous est proposé de bien vouloir accorder une dérogation pour démarrage anticipé.

AVIS DU GIA 'FORET – MER ET MONTAGNE » EN DATE DU 22 OCTOBRE 2004 :

FAVORABLE à la proposition de l'Administration Régionale.

Ayant pris connaissance de l'avis du GIA « FORET – MER ET MONTAGNE », je vous prie de bien vouloir adopter la proposition figurant au présent rapport.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE :

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Reçu le 25 novembre 2004 à la Préfecture de la Région Aquitaine

Le Président du Conseil Régional,

Signé Alain ROUSSET

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi n°78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Répartition du temps passé par les différentes structures à l'animation écobuage (en journées d'agents)
Point au 1^{er} juin 2004

<i>Organisme</i>	Réunions d'info	Animation et accompagnement de chantiers		Appui technique (cartographie, élaboration de supports,...)		Expertise		Coordination départementale (participation aux réunions de la cellule d'expertise,...)		<i>Total</i>
		Passé	Passé	Prévu	Passé	Prévu	Passé	Prévu	Passé	
Centre de ressources en pastoralisme	4	2 (CLE)	15 (CLE)	4	2		20	4	3,5	54,5
ONF	14,5	14, 7 (CLE) 35,3 (anim*)	30 (CLE)	2				4	3,5	104
C. S de Cize	0,5	9 (chantiers)	2 (CLE)			0		4	3,5	28
C. S. Pays de Soule	14	8,5 8 à 150€	22 CLE 5 (chantiers)	3				4	3,5	60 +8
Total à financer	33	69,5 + 8	74	9	2	0	20	16	14	246,5 + 8
	33	143,5 +8		11		20		30		246,5 +8
<i>Déjà financé par ailleurs</i>	<i>CDEO</i>	4		24 (CLE)						
	<i>Chambre d'Agriculture</i>	1,5		12 (CLE)						
	<i>IPHB</i>	0,5	2 (chantiers)	<i>Selon besoin</i>						

* animation dans les communes sans organisation en commissions locale d'écobuage et appui technique aux chantiers d'écobuage

Moyens techniques et financiers

	Réalisé par :	Public	Coût prévisionnel ⁽²⁾
Formation-action : harmonisation	Centre de Ressources en Pastoralisme du LPA d'Oloron	- Cellule pastorale départementale (Ch d'Agri et CDEO) - Agents ONF - Pierre Gascouat (LPA d'Oloron) - Techniciens IPHB - Techniciens Commissions syndicales	Récapitulatif du budget pour un groupe : - Intervention + préparation des séquences de formation (11 journées) = 4 180 euros - Intervention expert = 380 euros - Frais de déplacement = 170 euros Soit un total de 4 730 €
Réunions cantonales d'information et de sensibilisation		Elus des communes de chaque canton et relais locaux identifiés dans l'enquête	10 réunions d'information 16 communes visitées individuellement 33 journées d'agents x 380 €) = 12 540 €
Animation et intervention d'expertise dans les communes	- Agents ONF - Pierre Gascouat (LPA d'Oloron) - Techniciens Commissions syndicales - Techniciens IPHB ⁽¹⁾ - Cellule pastorale départementale (Ch d'Agri et CDEO) ⁽¹⁾	Elus, éleveurs, et toute personne désignées par le maire et/ou intéressée pas l'écobuage	Animation, appui technique : 154,5 journées d'agents x 380 € + 8 journées de technicien à 150€ = 70 710 €
			Expertise : 20 journées d'agent x 380 € = 7 600 €
Coordination départementale			30 journées d'agent x 380€ = 11 400 €
Total			106 980 €

⁽¹⁾ Organismes déjà financés par ailleurs dans le cadre de leurs missions

⁽²⁾ Ne prend en compte que le temps d'agent non financé par ailleurs pour cette mission (coût journée de 380 € frais de déplacement compris)

A.D.E.M.

BUDGET PREVISIONNEL TTC

DEPENSES

Axe 1 : harmonisation des savoir-faire :
(formation) 4 290 €

Axe 2 : démarche coordonnée d'animation 71 750 €

Coordination départementale 10 200 €

TOTAL 86 240 €

RECETTES

FEOGA mesure i 6-7 PDRN 11 400 €

ETAT 18 600 €

Conseil Régional d'Aquitaine 12 000 €

Conseil Général 64 12 000 €

Massif des Pyrénées 15 000 €

Autofinancement 17 240 €

TOTAL 86 240 €